



Philip Morris International accélère sa transition vers la neutralité carbone

Information presse, La Défense, le 25 novembre 2021

Philip Morris International a présenté son Plan de transition vers une activité à faible émission carbone (LCTP) et détaillé sa stratégie, ses objectifs et sa trajectoire pour atteindre la neutralité carbone sur ses opérations directes (scope 1 et 2) à horizon 2025 et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3) à horizon 2040.

L'engagement des fournisseurs, un paramètre clef pour atteindre les objectifs de réduction de CO2 du Groupe

Afin d'accélérer la décarbonation de l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 3), PMI a annoncé et fixé dans son Plan un nouvel objectif pour ses fournisseurs principaux qui devront s'aligner sur les objectifs fixés par SBT que le Groupe s'est lui-même déjà assigné et engagé à respecter, en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris.

« *En impliquant nos partenaires et fournisseurs dans l'atteinte de nos objectifs, nous espérons favoriser et agir en faveur de la lutte contre le changement climatique. Un signal fort pour l'ensemble de nos parties prenantes* », a déclaré Natasha Pouget, la responsable des engagements extérieurs et de la RSE de PMF.

Une approche de réduction des émissions qui s'articule autour de 3 axes :

- 1) réduire la consommation et optimiser l'efficacité énergétique pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- 2) minimiser l'utilisation des combustibles fossiles et promouvoir la conversion aux énergies renouvelables,
- 3) compenser les émissions résiduelles en donnant la priorité aux projets de compensation et en achetant des crédits carbone de haute qualité.

Des progrès continus et mesurables pour atteindre la neutralité carbone

En 2020, Philip Morris International a réduit de 26 % ses émissions de CO² issues de ses opérations directes et de 18 % celles générées sur l'intégralité de sa chaîne de valeur.

PMI a annoncé être en bonne voie pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone nette pour ses opérations directes d'ici 2025 avec 5 ans d'avance sur son plan initial et pour toute sa chaîne de valeur en 2040.

En mai 2021, le Groupe a publié son deuxième rapport intégré, qui établit un panorama complet de sa performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Il y détaille notamment son action en faveur de la neutralité carbone, de la lutte contre la déforestation et en faveur de l'égalité professionnelle.

PMI s'engage également à réduire les risques associés à la consommation de ses produits.

Le Plan de transition de PMI vers une activité à faible émission de carbone (LCTP) s'inscrit dans le cadre de l'ambition globale du Groupe de sortir de la cigarette, tout en cherchant à avoir un impact positif net sur la société dans son ensemble.

Depuis 2016, avec le développement de produits sans combustion, Philip Morris International vise à remplacer les cigarettes par des alternatives à nocivité réduite (tabac à chauffer, e-cigarette) pour les fumeurs adultes qui sinon continueraient de fumer et d'arrêter de commercialiser des cigarettes dans certains pays, lorsque cela est possible, à un horizon de 10 à 15 ans.

L'ambition fixée par Philip Morris International d'ici à 2025 : permettre à plus de 40 millions de fumeurs adultes dans le monde d'arrêter la cigarette grâce à ses alternatives sans combustion, dont la moitié dans des pays non-membres de l'OCDE, et de réduire la part de la cigarette dans son activité à moins de 50% de ses revenus nets totaux.

Pour aller plus loin :

- Le communiqué de presse de PMI (avec des informations complémentaires sur le portefeuille d'investissements climatiques du Groupe) : <https://www.pmi.com/investor-relations/press-releases-and-events/press-releases-overview/press-release-details/?newsId=24511>
- Le rétroplanning de PMI vers la neutralité carbone à horizon 2040 : https://www.pmi.com/resources/docs/default-source/pmi-sustainability/pmi-low-carbon-transition-plan-timeline.pdf?sfvrsn=1f1a18b7_6

Philip Morris International : un avenir sans fumée

Philip Morris International (PMI) a initié une transformation visant à créer un avenir sans fumée et, à terme, à remplacer les cigarettes par des produits sans fumée. PMI construit son avenir sur une nouvelle catégorie de produits sans fumée qui, même s'ils ne sont pas sans risque, constituent un meilleur choix que de continuer à fumer. Grâce à des capacités pluridisciplinaires dans le développement de produits, à des installations de pointe et une démarche scientifique, PMI vise à garantir que ses produits sans fumée répondent aux besoins des consommateurs adultes et aux exigences réglementaires rigoureuses. Le portefeuille de produits sans fumée de PMI comprend des produits de vaporisation sans combustion et contenant de la nicotine. Au 31 mars 2021, les produits sans fumée de PMI étaient disponibles à la vente sur 66 marchés, dans des villes clés ou à l'échelle nationale.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.pmi.com et www.pmiscience.com.

Le risque tabagique : rappel de deux fondamentaux

Le risque zéro dans la consommation de tabac ou de nicotine n'existe pas. Rappel de deux fondamentaux scientifiques :

➤ « Combustion »

Lorsqu'une cigarette est allumée, le tabac est brûlé à une température pouvant atteindre 900°C. C'est ce qu'on appelle la « combustion ». C'est le processus de combustion du tabac qui entraîne la production de la majeure partie des substances chimiques nocives présentes dans la fumée de cigarette. Plus la température du tabac augmente, plus le taux de substances chimiques nocives libérées est élevé.

➤ « Nicotine »

La nicotine est naturellement présente dans le tabac. La nicotine est addictive et n'est pas sans risque, mais elle n'est pas la cause principale des maladies liées au tabagisme. Ce sont les autres substances chimiques présentes dans la fumée qui en sont responsables. Pour autant, les mineurs ne doivent pas utiliser, ni avoir accès à des produits à base de tabac ou de nicotine. Leur consommation est également déconseillée aux femmes enceintes ou allaitantes, ou aux personnes souffrant ou présentant un risque de maladies cardiaques, de diabète ou d'épilepsie.

En éliminant le processus de combustion, comme c'est le cas avec les alternatives sans combustion, donc sans fumée, tels que le tabac à chauffer ou la cigarette électronique, il est possible de réduire de manière significative les taux de substances chimiques nocives générés en comparaison avec ceux présents dans la fumée de cigarette.

<https://www.pmi.com/markets/france/fr/voici-les-faits>

Contacts presse

Caroline Bruel – Directrice Communication Philip Morris France SAS

caroline.brue1@pmi.com

Anouche Kechichian – Responsable Communication Corporate Philip Morris France SAS

Anouche.Kechichian@pmi.com – 07 86 84 09 30

Juliette Prost – PLEAD

Juliette.prost@plead.fr – 06 72 47 53 28